

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek
Information Schweiz
Band: 17 (2002)
Heft: 6

Artikel: Une démarche originale en matière patrimoniale dans le canton de
Vaud
Autor: Coutaz, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une démarche originale en matière patrimoniale dans le canton de Vaud



■ **Gilbert Coutaz**
Président de l'APAV
Directeur des Archives
cantonales vaudoises

De nombreuses associations se sont créées ces dernières années dans le domaine du patrimoine naturel et du patrimoine culturel, en Suisse ou à l'étranger¹. Mais aucune, à notre connaissance, n'a réuni les deux patrimoines sous le même étendard. Il nous a paru intéressant de présenter l'aventure en cours de l'Association pour le Patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud (APAV), depuis la date de sa constitution, le 21 avril 1998. Ses origines remontent en fait à la fin de l'année 1995. A bien des égards, les buts de l'APAV rejoignent ceux de la Protection des biens culturels, en leur donnant une dimension plus large et un accrochage régional exemplaire.

L'histoire d'une idée

Une affaire de personnes, de circonstances et de contenus des missions

L'extension des champs d'interprétation et d'investigations, les difficultés financières des collectivités et l'arrivée aux responsabilités d'une génération différente de la précédente, plus coopérative et compréhensive, ont permis depuis le début des années 1990 de fonder de nouvelles relations et des réseaux originaux de partages dans le canton de Vaud.

En effet, jusqu'alors, les rapports entre les institutions du patrimoine étaient établis selon la parenté des missions, les besoins momentanés et l'affinité des responsables. Le patrimoine était reconnu à la valeur de ses représentants, il a longtemps été l'affaire de figures emblématiques.

Cette situation ne pouvait pas rendre compte de la richesse et de la diversité des

patrimoines, dans la mesure où ils n'étaient perçus qu'à travers quelques cas, certes brillants, mais réducteurs d'une réalité. De plus, la complexité et la technicité des problèmes ont fait comprendre aux responsables que les réponses en relation avec le patrimoine se trouvaient souvent en dehors des institutions et à des niveaux plus larges.

Des intentions à profusion

En lançant une initiative commune en faveur du patrimoine, les initiateurs du projet ont permis (cela a été compris en partie après coup) de catalyser les envies diffuses de penser autrement le patrimoine, de mieux le faire accepter et de lui offrir les chances d'être identifié et défendu sur ses vraies attentes. Il s'agissait pour eux dans un premier temps de garantir un front commun constructif, et non pas rétrograde, des responsables du patrimoine dans le canton de Vaud face aux agressions financières du moment et de souligner les risques de démantèlement, si seules des considérations comptables étaient mises en avant.

Il est vrai que la démarche d'économie, qui avait concerné tous les services de l'administration cantonale en 1995, avait frappé et traumatisé les esprits, en raison du choix des critères d'évaluation, majoritairement empruntés à l'économie: mais elle avait révélé une absence de concertation des responsables qui, sans prévoir le phénomène, avaient dû sous l'urgence agir isolément.

C'est pourquoi, les initiateurs de la démarche ont recherché dès le départ un large consensus autour de leur projet. Ils entendaient dépasser le simple exercice opportuniste et la satisfaction de l'ambition de quelques représentants cantonaux. De leur point de vue, les Etats généraux devaient faire émerger une présentation de la situation patrimoniale dans le canton de Vaud, mettre en rapport des professionnels et des bénévoles, des institutions de taille et de missions différentes, des patrimoines de contenus contrastés et éloignés, des pratiques anciennes et récentes.

Diversité, complémentarité, solidarité, mais aussi chevauchement, rivalité des pa-

trimoines allaient caractériser les premières discussions, dont les points suivants méritent la mention: ampleur ou déficit des moyens humains et matériels selon les secteurs; domaines de patrimoine représentés en abondance, dévalorisés, négligés ou oubliés, à désenclaver; exigences professionnelles et matérielles des missions. Proclamer que derrière tous les patrimoines se tissent un vaste réseau de complicités et de cohérences, des savoirs accumulés et sacrifiés si les filières de formation ne sont pas assurées, si la précarité des emplois et l'effritement financier sont confirmés.

Chronologie de la démarche

Un premier texte *Pour la convocation des Etats généraux de la mémoire du canton de Vaud*, rédigé par le directeur des Archives cantonales vaudoises, M. Gilbert Coutaz, fut soumis dès le 10 novembre 1995 à quelques responsables d'institutions cantonales et de la ville de Lausanne, qui constituèrent le premier groupe de réflexion: la réunion constitutive eut lieu aux Archives cantonales vaudoises, le 20 décembre 1995.

De six à l'origine, le groupe passa en une année, à quinze membres. Avant d'entrer en contact avec tous les partenaires du patrimoine, il clarifia ses intentions: définition de la notion de patrimoine, combinaison et distinction des patrimoines naturel et culturel, catégorisation des patrimoines et répertoire de leurs représentants. A cet effet, il adressa un questionnaire dans le courant du mois d'octobre 1996, en accompagnement d'un texte d'appel pour la convocation des Etats généraux du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud.

Les réponses confirmèrent l'opportunité et la légitimité de la démarche; elles permirent de recenser les personnes désireuses de participer aux discussions des groupes de réflexion, mis en place pour chaque type de patrimoine.

Représenté dans chacune de ces cellules de réflexion, le groupe de travail put expliquer son projet et obtenir de leurs interlocuteurs les divers états des patrimoines ainsi que les éléments de préoccupations et de revendications. Toute la dynamique des réflexions fut renforcée par le choix d'une da-

¹ Voir l'étude fouillée parue sous le titre «Les associations du patrimoine», dans *Développement culturel. Bulletin du Département des études et de la prospective*, Paris, N° 136, septembre 2001.

La manifestation de Chillon, un étendard, un emblème inter-médiaire

*Déclaration pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud (Texte partiel)
Chillon, 6 décembre 1997*

Définition

Le patrimoine correspond à l'ensemble des objets matériels, des produits culturels, héritage du passé ou témoins du monde actuel. Il est aussi bien naturel que culturel. Il est considéré comme indispensable à l'identité et à la survie d'une collectivité, et comme résultant de la manifestation de son génie propre. A ce titre, il est reconnu comme digne d'être sauvegardé et accru pour être transmis aux générations futures.

Déclaration

Réunis dans le cadre symbolique et prestigieux du château de Chillon, ce 6 décembre 1997, les participants aux Etats généraux du patrimoine affirment:

- la notion de patrimoine est fondamentale et imprescriptible: il n'est pas de collectivité sans attache avec son milieu naturel ou sans mémoire.
- le patrimoine est aussi respectable et exigeant qu'il est divers; de ce fait, il nécessite une attention particulière des autorités et de la population pour assurer sa transmission et sa défense.

Sur le plan éthique

- Le patrimoine doit être respecté. Il ne doit pas être dégradé, séquestré, spolié ou falsifié. Eu égard aux intérêts fondamentaux de la nation et des droits de l'individu, il doit pouvoir être conservé, restauré, géré, étudié et transmis sans altération. Dans les cas où les effets du temps et les modifications dues à l'homme sont inévitables, le patrimoine doit être documenté de manière scientifique, afin d'en transmettre au moins le souvenir aux générations futures.
- Le patrimoine doit être géré par des personnes respectueuses des codes déontologiques établis par les organismes faitiers représentant les différentes corporations et associations concernées.

Sur le plan civique

- Le patrimoine n'est pas l'apanage d'une élite ni d'un groupe déterminé: il est l'affaire de tous.

- Le patrimoine doit participer du souci de formation des jeunes générations.

Sur le plan politique

- Le patrimoine, en tant que notion essentielle à la vie sociale, doit être pris en compte dans la Constitution. Il est demandé qu'un article de la future Constitution vaudoise s'attache à faire valoir les droits et devoirs attachés à ce concept. Des dispositions législatives et réglementaires doivent davantage affirmer les divers domaines du patrimoine.
- L'organisation territoriale de la gestion du patrimoine vaudois doit être définie. Du point de vue naturel, les structures de gestion, de surveillance et d'information existantes doivent être renforcées. Du point de vue culturel, il faut coordonner les efforts par une action régionale cohérente et novatrice.
- Une réflexion sur la définition de centres de compétence et de partage des ressources doit être menée, tout en veillant à ce que les missions fondamentales et permanentes, fondées sur des critères non exclusivement financiers ou de rentabilité, soient poursuivies.

Sur le plan scientifique

- Le patrimoine alimente recherches et études fondamentales ou opérationnelles; celles-ci seront envisageables à la condition que la documentation scientifique du patrimoine par les instances qui en ont la gestion puisse être produite et diffusée.
- La gestion du patrimoine exige la mise en place et l'affirmation d'une formation spécialisée de haut niveau. Celle-ci doit permettre d'aider, de conseiller, d'encadrer toute personne – bénévole ou non – participant à l'observation, à l'étude, à la protection et à la conservation du patrimoine.

Sur le plan économique

- Le patrimoine participe au développement économique; il est créateur d'emplois et maintient les savoir-faire.
- Il s'intègre aujourd'hui dans toute démarche touristique.

Sur le plan pratique

- La gestion du patrimoine implique la coordination des activités et la reconnaissance des groupes, organisations, associations, individus qui œuvrent à ces tâches. Elle exige des choix.
- Dans les limites qu'impose sa conservation, il doit être connu et valorisé auprès du public, sans discrimination aucune.

représentants des milieux patrimoniaux et politiques assistèrent à la manifestation qui permit la présentation devant la presse du Livre blanc du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud et de discuter ses affirmations et ses constats².

La *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* consacra son numéro spécial, tiré à 20 000 exemplaires, de décembre 1997 aux *Identités patrimoniales* du canton de Vaud, dont la plupart des articles furent signés par les initiateurs des Etats généraux; les conseillers d'Etat en charge des patrimoines naturel et culturel signèrent les textes d'introduction du numéro.

Une nouvelle association, dès 1998

Quelques jours après la séance de Chillon, l'ensemble des participants dut réagir dans l'urgence à la coupe budgétaire, votée par le Grand Conseil contre la volonté du Conseil d'Etat, de 40% des montants d'acquisition de collections et de documents des musées, des Archives cantonales et de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Leur réseau de contacts, vérifié depuis 1995, permit de réunir en quelques semaines 14 000 signatures pour dénoncer l'attitude des autorités et de les faire revenir sur leur première intention.

C'est dans ce climat qu'une nouvelle association fut fondée le 21 avril 1998, à Lausanne, en affirmant le but suivant: «Promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud. A cet effet, elle tend, entre autres, à réunir les institutions et les personnes œuvrant dans ce sens et à défendre leurs intérêts.»

Depuis sa séance constitutive, elle a publié cinq numéros de sa série *Documents*³: Patrimoine et Constitution (novembre 1998); Les acteurs du patrimoine (avril 1999); Inventaire et recensements (avril 2000); Propos libres sur le patrimoine (avril 2001) et www.patrimoine-vaud.ch (avril 2002), ce dernier numéro en relation avec l'ouverture de son site internet, le 10 septembre 2001. Elle prépare actuellement un annuaire électronique des acteurs du patrimoine naturel et culturel pour l'année du bicentenaire de la création du canton de Vaud, en 2003.

Parmi ses autres résultats, l'APAV a favorisé l'inscription d'un article constitu-

te et d'un lieu pour la convocation des Etats généraux: 6 décembre 1997, château de Chillon.

Le château de Chillon s'imposa rapidement comme un emblème réunificateur de tous les patrimoines, sans pour autant, et c'est là son intérêt, interdire des lectures et des exploitations conflictuelles selon que l'on parle des intérêts historiques, archéo-

logiques, architecturaux, botaniques ou touristiques.

Le 25 juin 1997, le groupe de travail se constitua en association pour la recherche d'aides financières et se donner les moyens de poursuivre son action au-delà de l'année 1997.

La manifestation du 6 décembre 1997 rencontra un immense écho; plus de 270

² Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré. Etats généraux du 6 décembre 1997, Lausanne: Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 1997, 182 p. Les 500 exemplaires du rapport ont été épuisés sur le champ.

³ Voir les sommaires de ces numéros dans le site de l'APAV.

tionnel sur le patrimoine et la culture. Elle organise, lors de chaque Assemblée générale, un débat ou une présentation sur un aspect du patrimoine; elle met sur pied depuis 1999 une sortie de ses membres invités à visiter, en croisant les interprétations, divers patrimoines sous la conduite de plusieurs spécialistes.

En 2002, à la faveur des Journées du patrimoine, elle se présentera durant 15 jours sur le Pavillon vaudois, ouvert en marge de Expo.02, à Yverdon-les-Bains.

L'APAV compte à ce jour 170 membres dont 86 membres collectifs.

Un programme, des ambitions

L'APAV, c'est désormais l'affirmation de la collaboration nécessaire entre tous les représentants du patrimoine, qu'ils soient privés ou qu'ils appartiennent à des institutions officielles ou privées, à des milieux politiques, universitaires ou techniques, à des associations ou des collectivités; c'est aussi l'action fondée sur la conviction de l'unicité du patrimoine, malgré sa diversité apparente, et sur la volonté de décloisonner les pratiques du patrimoine pour en faire ressortir les convergences, les parts originales et les richesses; c'est enfin un creuset pour des stratégies et des politiques communes en faveur du patrimoine. Ce n'est ni une association faïtière ni une société se substituant aux organismes locaux, régionaux ou cantonaux qui agissent sur le terrain.

Une rencontre au Service de la Protection des biens culturels

Le 24 mai 2000, 41 personnes (16 personnes se firent excuser) se réunirent au Dépôt et Abris des Biens culturels (DABC) du canton de Vaud, à Lucens, pour débattre des questions suivantes avec les spécialistes dont les conservatrices-restauratrices/conservateurs-restaurateurs et taxidermistes actifs dans les institutions cantonales: comment agir en cas de dégâts provoqués à des biens culturels? Quelles sont les procédures à maîtriser, les personnes à contacter et les moyens à réunir et à engager? Les résultats de la rencontre ont fait apparaître entre autres l'insuffisance d'inventaires et de recensements, en particulier d'inventaires systématiques et scientifiques; l'absence de certains domaines de compétences dans les domaines de la restauration; le nombre modeste de locaux d'entreposage, surtout de surfaces de congélation, la petite quantité et la dissémination d'installations techniques permettant de ralentir ou de stopper le processus de dégradation suite à un sinistre; le besoin d'une politique préventive, la finalisation de disposi-

tifs et l'entraînement des procédures et des personnes concernées par les procédures.

Une première liste officielle de 39 restaurateurs-conservateurs et taxidermistes actifs dans le canton de Vaud fut publiée dans les mois qui suivirent la rencontre. Les participants à la journée du 24 mai 2000 firent nettement ressortir que les réflexions et les initiatives sur la Protection des biens culturels ne peuvent pas être le fait de quelques individus ni d'une structure cantonale. Elles engagent tous les partenaires du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, elles font appel à des pratiques codifiées et protocolées, à des éthiques professionnelles et des codes déontologiques. Dans ce contexte, le DABC de Lucens n'est pas l'apanage de quelques privilégiés de l'Etat de Vaud, mais une propriété collective dévolue au patrimoine du canton.

Extrait de: Gilbert Coutaz et Gilbert Kaenel, avec la collaboration de Michèle Gohy, «Réflexions et initiatives récentes en matière de Protection de biens culturels dans le canton de Vaud», dans *Documents* 4, avril 2000, pp. 61-69.

Son programme tient en quatre points: lieu de rassemblement et d'échange; force de réflexion et de proposition politique; agent pour une meilleure connaissance du patrimoine et lien entre les personnes travaillant dans le domaine du patrimoine.

Elle aura un avenir si de nouvelles forces viennent grossir ses rangs (elle ne réunit pas à ce jour tous les partenaires) et prennent des responsabilités.

Il est à espérer que l'aventure se prolonge longtemps et indépendamment des personnes qui l'ont lancée.

A ce moment-là, elle sera vraiment une force de réflexion reconnue et un espace nécessaire au patrimoine. ■

contact:

E-mail: gilbert.coutaz@acv.vd.ch

Anzeigen



PRE DATA
INFORMATIK LÖSUNGEN

- Software - Entwicklung
- Biblio- + Mediotheks Systeme
- Hardware Competence Center
- Kommunikation + Netzwerke

WINMEDIO 2000

BIBLIOTHECA 2000

Intelligente **Ausleihe**
mit Barcode-Leser und Gebührenverwaltung

Umfassende **Medienaufnahme**
Div. Importformate, u.a. **SBD - SVB - Triass - Von Matt**

Komfortable **Zusatzmodule**
Massenmutationen - Publikumsabfrage - Barcode-Etiketten

WebOPAC - Ihre Bibliothek
im Internet / Intranet

Seit 1984 Ihr Partner für Bibliothekssysteme

PREDATA AG ■ Burgstrasse 4 ■ 3600 Thun ■ 033 225 25 55 ■ info@predata.ch ■ www.predata.ch

IM ABO

TEL. 031/ 300 63 41, FAX 031/ 300 63 90
E-Mail: abonnemente@staempfli.com